



Commission des équipements et de l'aménagement durable

1214 - Programme de modernisation des itinéraires (PDMI)

RN 353 - Seconde phase de la Rocade Sud de STRASBOURG - Convention particulière de financement

Rapport n° CP/2013/879

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les modalités financières d'intervention du Département pour la réalisation des travaux de la seconde phase de la Rocade Sud de Strasbourg (RN 353) permettant d'assurer la liaison entre l'échangeur RN 353 - RN 83 et l'A35, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Préambule

Lors du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006, il avait été décidé que dorénavant les investissements routiers de l'Etat sur son réseau seraient planifiés selon une logique d'itinéraires, dans le cadre de Programmes de Développement et de Modernisation des Itinéraires (P.D.M.I.) routiers, distincts des « contrats de Projets » Etat-Région. Il était par ailleurs précisé que les collectivités locales pourraient s'associer à l'Etat pour accélérer la réalisation de ces programmes.

Ainsi, un certain nombre d'opérations ont été inscrites dans le cadre du P.D.M.I. alsacien, conduisant à une participation globale du Département à hauteur de 32,13 M€ sur un total (opérations haut-rhinoises et bas-rhinoises) de 234,19 M€, selon les dispositions figurant dans l'accord-cadre signé par les différents partenaires.

Cette participation du Département ainsi que la liste des opérations concernées ont fait l'objet d'une validation en session plénière du Conseil Général lors de sa séance du 26 octobre 2009. L'accord-cadre a pour sa part été signé le 11 mars 2010.

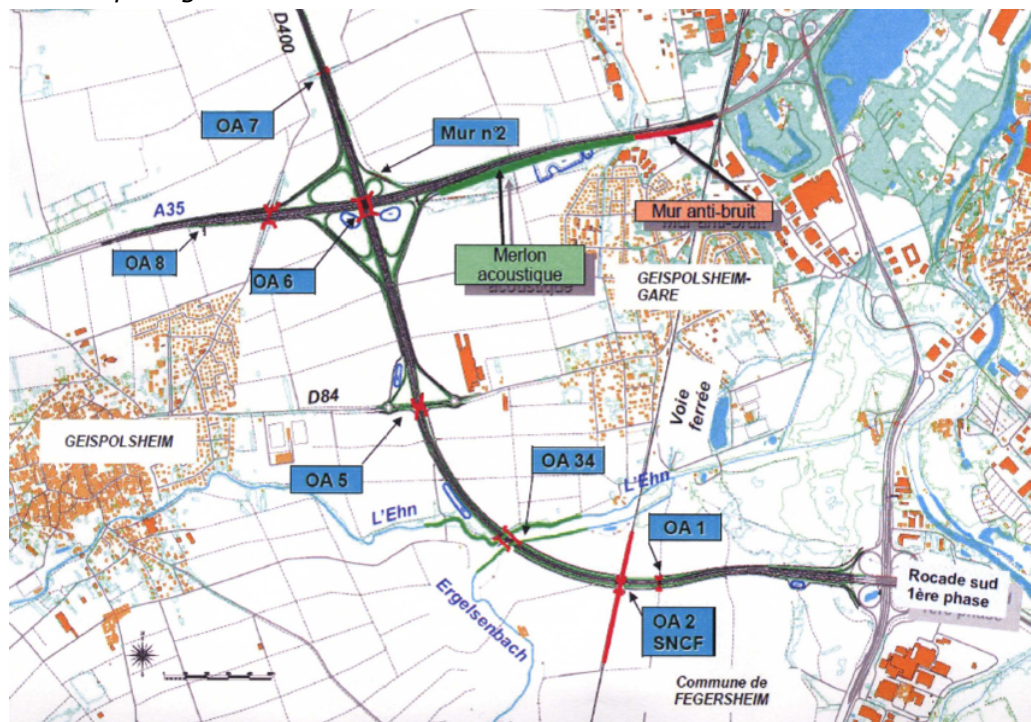
Réalisation de la seconde phase de la Rocade Sud (RN 353)

La première phase de la Rocade Sud, depuis la RN83 vers l'accès Sud du port du Rhin et le nouveau pont Pierre Pflimlin sur le Rhin avait été mise en service en juin 2000.

Une seconde avait été identifiée et jugée indispensable pour l'écoulement du trafic de transit, en assurant ainsi la continuité de la 1^{ère} phase avec l'autoroute A35 au Nord de Geispolsheim. Les objectifs de cette seconde phase visent à :

- fluidifier les déplacements locaux dans le secteur Sud de Strasbourg,
- limiter les congestions sur les pénétrantes RN 83 et A 35,
- renforcer la desserte des pôles d'activités économiques de la périphérie sud de Strasbourg (Illkirch, Fegersheim, zone portuaire Sud...),
- permettre un accès direct à l'aéroport d'Entzheim depuis l'Allemagne ou le secteur Est de l'agglomération strasbourgeoise.

Rocade Sud – plan général issu de la D.U.P.



L'ensemble des différentes études se terminent en 2013, avec en particulier prises en compte des derniers éléments demandés par la commune de Geispolsheim et l'amélioration des protections phoniques. Les travaux devraient donc démarrer courant 2014, pour une mise en service programmée par la DREAL à fin 2016.

Financement

La convention qui figure en pièce annexée a pour objet de préciser le cadre général des engagements financiers réciproques de l'État, et des collectivités co-financeurs (Région, Département et CUS) dans le cadre de la réalisation de cette opération.

L'opération est financée au titre du PDMI 2009-2014 (60M€). La clé de financement était la suivante :

- État : 50 %
- Région Alsace : 20 %
- Département du Bas-Rhin : 20 %
- CUS : 10 %.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :


La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *confirme la participation financière aux travaux de la seconde phase de la Rocade Sud (RN 353) sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, conformément aux engagements pris dans l'accord-cadre du Plan De Modernisation des Itinéraires, signé le 11 mars 2010,*
- *arrête la participation financière du Département du Bas-Rhin à 20% du montant total hors taxes des travaux, soit 12 millions d'euros.*

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir avec l'Etat et les autres cofinanceurs (Région Alsace, Communauté Urbaine de Strasbourg), jointe en annexe du présent rapport, et autorise le Président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL